

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n° 77-2017

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	10/11/2017
Présents	12
Absents	11
Procurations	3
Votants	15

Par suite d'une convocation en date du dix novembre deux mille dix-sept, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le **seize novembre deux mille dix-sept à vingt heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, BERSANS Muriel, PEISER Jean-Luc.

Procurations : CATALA Fabien à QUILLIEN Nicole, BOURDONCLE Stéphane à GARCIA Pierre, SAINT MARTIN Jean à PEISER Jean-Luc.

Absents : CATALA Fabien, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic, SAINT MARTIN Jean, BAJAN Andrée, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur ROUGÉ Pierre est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Motion contre la restructuration et la suppression des trésoreries dans le département

Suite à la fermeture des trésoreries de Vicdessos et de Castillon, des transferts du recouvrement des impôts des trésoreries d'Oust et de Varilhes, respectivement vers le Centre des finances publiques de Saint Giron et de Pamiers, la DGFip envisage la suppression des trésoreries du Mas d'Azil, de La Bastide de Sérou et de Varilhes.

Il est également envisagé d'autres transferts notamment celui du recouvrement de l'impôt de la trésorerie de Mirepoix pour partie vers le SIP-SIE de Pamiers et pour partie vers le SIP de Foix.

Les élus du département sont invités à défendre le service public de proximité en refusant les transferts et fermeture de trésoreries par le biais d'une délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

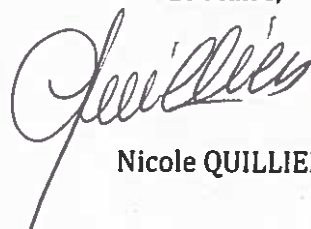
Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Se prononce** contre la restructuration et la suppression des trésoreries dans le département,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Nicole QUILLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 08/12/2017

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20171116-7702017-DE